

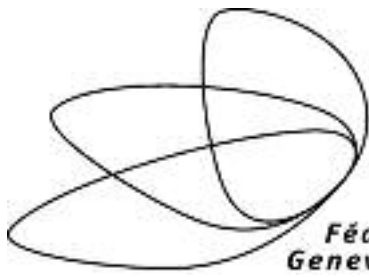
# Plan cadre



## d'études musicales de la Fédération des Ecoles Genevoises de Musique



*Fédération des Écoles  
Genevoises de Musique*



*Fédération des Écoles  
Genevoises de Musique*

---



Conservatoire de Musique de Genève



**CONSERVATOIRE  
POPULAIRE**

**MUSIQUE  
DANSE  
THÉÂTRE**



**Institut  
Jaques-Dalcroze**  
Rythmique • Musique • Mouvement

---

# PLAN CADRE D'ÉTUDES MUSICALES DE LA FEGM

## 1. INTRODUCTION

Le plan d'études musicales de la FEGM a été élaboré en 1995. Il est entré en vigueur en 2001 et actualisé en 2009. Il est le reflet d'une vision commune aux trois écoles de la Fédération, assure la mobilité entre les écoles et sert de référence à l'élaboration des plans d'études par discipline.

Il tient compte de l'ensemble des enseignements, de la formation générale mais aussi du développement personnel de l'élève et s'adresse aussi bien aux amateurs qu'aux futurs professionnels.

## 2. PÉDAGOGIE

### 2.1. Globalité de la formation

Le Plan d'études de la FEGM vise une formation musicale globale qui tend à développer non seulement la pratique d'un instrument mais aussi la sensibilité, l'autonomie et la créativité artistique de l'élève. Un juste équilibre entre cours instrumental et cours complémentaires permet l'acquisition progressive d'une maîtrise instrumentale, individuelle et collective, favorise le développement d'une culture musicale tout en stimulant l'imagination.

Tout au long de la formation, les professeurs sont partenaires et ont des échanges réguliers entre eux. Le Passeport-Musique témoigne du parcours de l'élève.

### 2.2. Contenu et but de la formation

La formation est axée sur le développement des aptitudes et des compétences de l'élève :

- musicalité (expression, audition intérieure, sens rythmique et mélodique)
- maîtrise de l'instrument (appropriation, posture, sonorité, technique, intonation, accord)
- maîtrise du langage musical (écoute, mémorisation, transmission orale, expression vocale, lecture, écriture, improvisation, synthèse)
- autonomie (lecture, compréhension)
- personnalité (sensibilité, ouverture, attention, motivation, curiosité, interprétation, sens critique, engagement, esprit d'initiative, élaboration de projets, sens des responsabilités)
- créativité (imagination, interprétation, improvisation, inventivité, composition)
- pratique de la musique d'ensemble
- aisance devant le public
- intégration et participation à la vie musicale et artistique genevoise et régionale.

La maîtrise de ces compétences est acquise progressivement conformément aux objectifs définis par le plan d'études des diverses disciplines. Les élèves et les parents ont connaissance du plan d'études. Les aspirations et les aptitudes de l'élève sont prises en considération. Les objectifs servent de base aux évaluations.

### 2.3. Evaluation

L'évaluation fait partie de la formation et elle est présente sous différentes formes tout au long du parcours de l'élève. L'évaluation, à laquelle l'élève est associé, vise à encourager sa progression et à stimuler son travail.

Tout comme la formation, l'évaluation est globale et assurée par les différents professeurs coresponsables de l'élève. A chaque passage de palier, tous les deux ans en principe, l'institution soumet l'élève à une évaluation qui peut revêtir différentes formes (examens, contrôles auditions...)



### 3. CULTURE MUSICALE

#### 3.1. Initiation musicale / rythmique pré-solfège

Les Ecoles de la FEGM prônent et proposent, dans l'apprentissage de la musique, des cours d'initiation musicale ou de rythmique pré-solfège dès l'âge de 4 ans. L'élève y découvre ses facultés musicales, auditives et motrices. Ces cours préparent au cours de formation musicale.

#### 3.2. Formation musicale (FM) / Rythmique solfège

Dès l'âge de 7 ans (6 ans s'il a suivi le cours de rythmique pré-solfège), l'élève a accès au cours de formation musicale. Il développe ses facultés musicales, auditives, motrices et aborde la lecture et la notation. Ce cours est obligatoire pour les élèves qui suivent parallèlement un cours instrumental ou une initiation instrumentale. Sa durée est de 4/5 ans.

#### 3.3. Langage musical

Le cours de langage musical est accessible aux élèves ayant achevé la FM. Il est requis pour l'obtention du Certificat d'études musicales.



## 4. STRUCTURE DU PLAN D'ÉTUDES INSTRUMENTALES

La durée globale de la formation est fixée pour chaque instrument.

### 4.1. Cycle d'initiation

Le cycle d'initiation a pour buts l'orientation et l'initiation instrumentales. Il peut durer une ou deux années; différentes formes d'enseignement sont possibles.

Au terme de ce cycle, sur préavis positif des professeurs d'instrument et de Formation musicale, une évaluation de la pratique instrumentale et un entretien avec les parents (ou avec l'élève s'il est adulte) confirment son entrée dans le 1er cycle.

### 4.2. 1<sup>er</sup> Cycle

Le 1er cycle est celui des acquisitions fondamentales. Il comprend trois paliers d'une durée moyenne de deux ans; sa durée globale est, en principe, de 6 ans.

L'Attestation de formation artistique, qui donne accès au 2<sup>e</sup> cycle, est délivrée si l'élève :

- a réussi l'examen de pratique instrumentale
- achevé sa formation musicale
- fréquenté un cours complémentaire.

### 4.3. 2<sup>e</sup> Cycle

Le 2<sup>e</sup> cycle est celui de l'approfondissement et de la construction du projet de l'élève. Il est composé de un à trois paliers selon l'instrument.

Chaque palier dure en moyenne deux ans. Au terme du dernier palier, le Certificat d'études musicales est délivré si l'élève :

- a suivi trois cours complémentaires (dont un de langage musical)
- a réalisé une prestation publique rendant compte de ses acquis et de ses orientations personnelles.

### 4.4. Cours complémentaires et passeport musique

Tout au long de ses études instrumentales, l'élève a accès aux cours complémentaires requis pour l'obtention des titres FEGM (Attestation de formation artistique et Certificat d'études musicales). Des activités suivies en dehors de la FEGM peuvent faire l'objet d'équivalences sur demande. Toute activité artistique est reportée dans le passeport musique sous la responsabilité du professeur d'instrument.

A chaque étape de son parcours, une attestation de son suivi est délivrée à l'élève qui en fait la demande.

### 4.5. Cours post-certificat

Tous les élèves ayant obtenu un Certificat d'études de la FEGM ont la possibilité de suivre des cours post-certificat afin de compléter leur formation.

Il s'agit de cours à thèmes qui sont donnés par série de 10 cours.

Une brochure descriptive est éditée annuellement.

### 4.6. Filière préprofessionnelle

La filière préprofessionnelle de la FEGM est destinée aux élèves particulièrement motivés et talentueux. Son but est de proposer une formation musicale intensive et, le cas échéant, de préparer à l'entrée dans une haute école de musique (HEM).

Les examens sont organisés en collaboration avec la HEM genevoise, ainsi que certains projets ponctuels. L'entrée dans cette filière se fait sur examen.

L'élève peut à tout moment réintégrer le cursus qui mène au Certificat d'études musicales.

Les élèves peuvent bénéficier des horaires aménagés du Cycle d'Orientation et du Collège.

La FEGM édite un document détaillé concernant cette filière.





Document adopté par le Conseil mixte le 22 décembre 2009

© Photographies: Jean-Marie-Glauser

---

Mise en page: Editions Papillon

mars 2010